

LES VILLES COMMUNIQUENT

Aux représentants des médias

Les Villes réitèrent leur soutien à une alternative neuchâteloise rapidement opérationnelle

Pour un 144 fort et efficient

Efficiencie, économicité, sécurité sanitaire: alors que le Grand Conseil s'apprête à voter sur l'externalisation de la réception des appels sanitaires urgents que sont le 144, la médecine de garde et la hotline pédiatrique, les Villes de La Chaux-de-Fonds, de Neuchâtel et du Locle réaffirment leur volonté de conserver dans le canton une centrale d'alarme et d'engagement pour les pompiers et ambulanciers. Et proposent de confier cette mission à la centrale d'engagement du SIS de Neuchâtel, formée de professionnels.

A la veille de voir le Grand Conseil se pencher sur un projet de loi concernant le 144, les Villes tiennent d'abord à apporter leur soutien au Conseil d'Etat dans sa volonté de transférer la médecine de garde et les urgences pédiatriques auprès de la centrale d'alarme et d'engagement vaudoise (FUS VD) afin de les professionnaliser. Elles s'opposent en revanche à l'externalisation de la centrale 144. Contrairement à la Police neuchâteloise, qui répond actuellement au 144 et au 118, elles disposent avec des pompiers-ambulanciers professionnels parfaitement formés des connaissances nécessaires pour gérer les appels urgents.

Dans le canton de Neuchâtel, les ambulanciers professionnels des SIS sont certifiés par l'inter-association de sauvetage (IAS). Ils sont au surplus pompiers. Cette polyvalence confère non seulement une attractivité plus grande à la fonction. Elle signifie également de plus vastes connaissances et donc une plus grande sécurité sanitaire et se traduit par une économicité certaine puisque l'externalisation de la centrale d'alarme et d'engagement engendrerait un surcoût estimé à 3,5 millions de francs à charge de la collectivité.

Les trois Villes réaffirment donc leur volonté de confier au SIS de Neuchâtel, situé à la Maladière, la centrale d'alarme et d'engagement (118 – 144) pour l'ensemble du canton. Cette alternative ne remet pas en question la faisabilité de transférer les deux autres prestations – médecine de garde et hotline pédiatrique – à la FUS VD. Elle offre en revanche l'immense avantage de maintenir des emplois et des compétences dans le canton.

Les Villes invitent dès lors le Grand Conseil à soutenir leur solution.

Neuchâtel, le 14 mars 2013

Directions de la sécurité

Renseignements complémentaires:

M. Pascal Sandoz, directeur de la sécurité de la Ville de Neuchâtel, tél : 032 717 72 00

M. Pierre-André Monnard, directeur de la sécurité de la Ville de La Chaux-de-Fonds, tél : 032 889 00 10

M. Jean-Paul Wettstein, conseiller communal délégué au SISMN, Le Locle, tél : 032 933 84 07